Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DAC 356 - SG - DASCO Subvention (60.000 euros) et la convention triennale avec l'association Centre de promotion du livre de jeunesse - Seine Saint Denis.

Madame Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention et la signature d'une convention triennale avec l'association Centre de promotion du livre de jeunesse Seine Saint Denis ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 60.000 euros est attribuée à l'association Centre de promotion du livre de jeunesse Seine-Saint-Denis 3, rue François Debergue, 93100 Montreuil.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention triennale, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Centre de promotion du livre de jeunesse Seine-Saint-Denis. Simpa : 19546 / 2021_03373 (DAC), 2021_08115 (SG), 2021_08114 (DASCO).

Article 3 : La dépense correspondante, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, répartie comme suit :

- 45.000 euros au titre de la culture
- 10.000 euros au titre des relations avec les collectivités territoriales
- 5.000 euros au titre des affaires scolaires et de la réussite éducative.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO